

Règlement intérieur

- 1) L'association *Souffleurs d'Art* a souscrit une assurance responsabilité civile.
- 2) L'inscription aux stages se fera via le formulaire disponible sur le site www.souffleursdart.com ou directement auprès des responsables de l'association.
- 3) L'inscription à un stage est soumise au respect des règles spécifiques à ce stage (âge, jauge...) et au paiement des frais d'inscriptions de ce stage. Seules les personnes à jour des frais d'inscription pourront intégrer le stage. Les frais d'inscription intègrent la cotisation à l'association *Souffleurs d'Art* et octroie le statut de membre usager à l'ensemble des stagiaires leur permettant d'assister à l'assemblée générale de l'association avec voix consultative pendant 1 an à partir de leur inscription.
- 4) Les stages peuvent être animés par des membres actifs de *Souffleurs d'Art* et/ou des intervenants extérieurs. Dans tous les cas, un membre actif de l'association sera responsable du stage et sera le contact privilégié de l'inscription à la fin du stage.
- 5) Les stages, bien que donnés dans un esprit convivial, ne doivent en aucun cas être sujet aux débordements. Les stages sont dispensés dans un respect mutuel.
- 6) Chaque stagiaire s'engage à respecter les locaux et le matériel mis à disposition durant le stage. Il s'engage à restituer le matériel et les costumes éventuellement prêtés durant le stage.
- 7) Chaque stagiaire s'engage à être assidu et ponctuel. Toute absence ou retard exceptionnel devra être signalé au plus tôt à l'intervenant ou au responsable du stage. Le responsable du stage peut refuser l'accès au stage après 10min de retard non prévu.
- 8) Chaque stagiaire s'engage à s'investir pleinement dans le stage et à fournir le travail personnel réclamé par l'intervenant comme l'apprentissage d'un texte.
- 9) En s'inscrivant à un stage étalé sur plusieurs séances, le stagiaire accepte de participer à une restitution de leur travail sous la forme d'un spectacle ouvert au public. La préparation de ce spectacle induit l'obligation de participer aux répétitions générales.
- 10) En cas de non-respect de ce règlement intérieur, un conseil se réunira pour évaluer la situation avec l'intéressé (et les responsables légaux pour les mineurs). Après délibération, le stagiaire pourrait éventuellement être exclus des ateliers *Souffleurs d'Art* sans pouvoir prétendre au remboursement de sa cotisation.
- 11) Chaque stagiaire autorise l'utilisation et la diffusion de son image qui pourrait être publiée sur tous supports (presse, affiche, internet, réseaux sociaux, publicité, etc...) dans le cadre des activités de *Souffleurs d'Art*.

**Signature du responsable légal
du stagiaire mineur**

« Lu et accepté »

Signature du stagiaire

« Lu et accepté »

LE STAGIAIRE :

NOM :
Prénom :
Date de naissance :
Téléphone :
Email :

LE RESPONSABLE LEGAL ou contact d'urgence :

NOM :
Prénom :
Téléphone :
Email :

STAGE :

PAIEMENT :

Date :

Mode de paiement :

- En espèces : €
- En chèque : €
N° de chèque :
Nom sur le chèque :